

# Les bonnes pratiques

## Introduction

L'eau est une denrée indispensable à la survie ;

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit fondamental de l'homme et donc un domaine prioritaire au même titre que la santé et l'éducation.

En dépit des plusieurs déclarations pertinentes, la problématique de l'accès à l'eau potable et à l'assainissement se pose avec acuité dans les pays en voie de Développement et singulièrement au Tchad.

En ce qui concerne le Tchad, l'accès à l'eau potable et à des systèmes adéquats d'assainissement fait partie des axes stratégiques que s'est fixé le Gouvernement en vue de la réduction de la pauvreté.

L'atteinte de ces Objectifs doit se traduire par un taux d'accès aux services essentiels de l'eau potable et de l'assainissement respectivement de 60 et 35% de la population à l'horizon 2015.

En matière d'évaluation et de planification des politiques dans le domaine de l'eau et de l'assainissement, deux documents de politique ont été élaborés et adoptés.

Il s'agit du Code de l'Eau promulgué en Août 1999 et du premier Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement adopté par le Gouvernement en Avril 2003.

Le Code de l'Eau, un document légal, est entrain d'être appliqué progressivement à travers ses textes d'application.

Le Schéma Directeur de l'Eau et de l'Assainissement est un document stratégique comprenant 12 grands principes qui orientent les actions de développement durable sur la ressource et sur les services de l'eau ; c'est un document de référence.

D'après le recensement général des populations de 2009, il en ressort que 87 % des 11,9 millions d'habitants sont ruraux.

Le problème d'accès à l'eau potable est crucial alors que le sous sol tchadien regorge d'énormes potentialités en eau. La majorité de la population boit l'eau des puits traditionnels ou des cours d'eau pérennes ou temporaires et donc de l'eau insalubre avec tous ses corollaires de maladies hydriques.

Les besoins en Eau Potable estimés sont très importants et sont loin d'être atteints. Le taux moyen actuel d'accès à l'eau potable est de 46 %. Ce taux actuel de desserte est rendu possible grâce aux efforts colossaux qui ont été consentis par le Gouvernement avec l'appui

indéfectible des bailleurs de fonds tels que l'UE, l'AFD, la GTZ, l'UNICEF et la BAD. Qu'ils trouvent ici nos vifs remerciements.

Quant à l'accès aux services adéquats d'assainissement, la situation est dramatique. Seulement 0,6% de ménages utilisent une latrine améliorée alors que 10,46% utilisent une latrine rudimentaire et 88% se servent de la nature comme lieu d'aisance. Il n'y a pas de systèmes de collecte des ordures dans les villages, les quelques systèmes d'évacuation des eaux usées et des eaux des pluies dans les villes sont quasiment non fonctionnels. Moins de 2 % de citoyens disposent d'installations sanitaires avec eau courante.

Le taux actuel à l'accès aux systèmes adéquats d'assainissement est estimé à 12%.

Au regard de ce qui précède, l'on peut dire sans risque de se tromper que ce secteur est délaissé au profit de l'approvisionnement en eau potable. Même les grands programmes et projets d'hydraulique financés par les bailleurs prêtent très peu d'importance à ce volet qui, d'ailleurs est l'un des indicateurs de réduction de pauvreté

### L'accès à l'eau potable et à l'assainissement au Tchad :

1. la responsabilisation des usagers à la gestion de l'eau
2. La mise en place du service Public de l'eau
3. La création des associations d'usage de l'eau et d'assainissement
4. La création et l'homologation par l'Etat d'une cellule autonome d'appui à la gestion du service Public de l'eau.
5. La vente de l'eau au volume
6. L'organisation et appui au renforcement des capacités des acteurs du service de l'eau.

### **Finalités des Pratiques**

Prise en charge par les bénéficiaires et gestion durable des ouvrages.

### **Groupe cible :**

Les populations rurales et semi urbaines

### **Partenaires impliqués :**

ETAT : administration et services public,

ONG : UNICEF, OXFAM, HCR

Partenaires au Développement : FED, AFD, BAD ,FIDA etc.

**Durée de la Pratique** : Permanente

**Financement** : Etat, OMS, UNICEF, FED, AFD, et les bénéficiaires.

**Brève description de la Pratique** :

Mettre en place le service Publique de l'eau, en organisant loin les actions qui suit les usages, les maintenanciers, la cellule d'appui à la de mettre en place la vente de l'eau au volume, le recouvrement, la sécurisation des fonds.

La défécation à l'air libre est un danger de pollution et de contamination des maladies .Pour éviter de déféquer n'importe où, créer des latrines publiques et former et sensibiliser pour vulgariser leur construction

1. La Pratique simplifie le critère de disponibilité, car il faut qu'il y ait de l'eau pour mettre en place le service Publique.
2. Le servie Publique de l'eau suppose l'accessibilité d tous les usages à l'eau.
3. Le service Publique de l'eau et d'assainissement doit fixer les prix abordables par tous les usagers.
4. La mise en place du service Publique de l'eau et de l'assainissement payé par l'organisation des usagers par la propreté autour des points du service Publique ; d'où respect de la qualité/sureté.
5. La mise en place du service Publique de l'eau et d'assainissement suppose avant une Education/ Information et Communication permettant de faire comprendre le Projet pour qu'il soit accepté de tous.
6. La mise en place du service Publique de l'eau et de l'assainissement doit tenir compte de tous les usagers sans aucune discrimination.
7. Elle doit être activement participative, libre et significative.
8. La mise en place du service Publique de l'eau et de l'assainissement dispose en sur sein une cellule de suivi et d'appui a à la question. Cette cellule fait de suivi d'évaluation et d'appui au renforcement des capacités des acteurs.

9. Cette pratique à un impact de la gestion durable, car elle met en application la politique du Gouvernement à la prise en main par les bénéficiaires de leur problème.
10. Cette pratique permet la gestion durable d'ouvrages.
  - Bien gérer l'eau et entretenir l'exhaure
  - traiter l'eau de boisson
  - faire appliquer les bonnes pratiques d'hygiène
  - usage des latrines dans les zones rurales

**Observations, défis, leçons apprises**

Le grand défi de cette pratique : sont les Administrateurs souvent qui refusent de se soumettre aux principaux de cette pratique apprise : nécessité de tenir des grands séminaires régionaux élargis à toutes les autorités Administratives.

Mettre l'accent sur la communication et la formation.

Fait à N'Djamena, le 14 juin 2010

Le Ministère de l'Eau